académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques

Pau, le 22 février 2018

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mmes et MM. les enseignants
Mmes et MM. les directeurs d'école publique
Mmes et MM. les directeurs d'établissement spécialisé
Mmes et MM. les principaux de collège (siège de SEGPA, d'ULIS, de classe relais, de coordonnateur des élèves du voyage, référents scolaires)
Monsieur le directeur MDPH (*pour communication immédiate à l'ensemble des enseignants du 1er degré)*
Mmes et M. les inspecteurs de l'éducation nationale *(pour information et communication aux CPC, CPEPS, CPD, référents scolaires, secrétaire CDOEA, animateurs TUIC et coordonnateurs AVSI de leur circonscription)*

Pôle 1er degré
Gestion Collective

Responsable du pôle
Laurent CAPDEBOSCQ

Dossier suivi par
Anne-Marie COLIN
Marion GUERIN

Téléphone
05 59 82 22 15
05 59 82 22 56
Fax
05 59 27 25 80
Mél
ce.ia64-col1d
@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA – année scolaire 2018-2019.
Pièces jointes :
- imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude
- liste des postes vacants (fournie à titre indicatif)

Conformément aux dispositions du décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié, peuvent prétendre à une inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA :

- les membres des corps d'enseignement et de direction occupant ou non un emploi de direction
- qui sont titulaires du D.D.E.E.A.S. ou en instance de l'obtenir à la session 2017-2018, à l'issue de leur formation au centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée
- qui sont âgés de 30 ans au moins et qui justifient de cinq années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1er septembre 2018.

Les candidats remplissant ces conditions pourront télécharger le formulaire de demande d'inscription sur l'intranet du site de la DSDEN 64: **http://www.ac-bordeaux.fr/dsden64**

Il est conseillé aux candidats de formuler des vœux larges, n'étant pas assurés d'obtenir une affectation dans le département dont ils dépendent administrativement.

Je rappelle le caractère annuel de cette liste d'aptitude. Les personnels inscrits l'an dernier et qui n'auraient pas fait l'objet d'une délégation doivent renouveler leur demande s'ils le souhaitent.

Afin que les délais puissent être respectés, les demandes devront parvenir **avant le 27 mars 2018,** à l'IEN chargé de l'ASH qui me les transmettra au plus tard **le 23 avril 2018**.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

Pierre BARRIERE